Le programme politique de développement de 2007

Vers une politique équitable et durable pour l'humanité

La Résolution du Conseil des ministres de 2007

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FINLANDE

Table des matières:

1. Les nouveaux enjeux en matière de politique de développement 5

2. Les phases de la politique pour l'humanité: d'une sécurité collective vers le développement durable 7

3. La matérialisation du processus de développement durable 11

3.1. Les challenges sur le plan global 11

3.2. La durabilité dans la mise en œuvre et la consolidation de la coopération au développement 12

3.3. Les grands axes finlandais de développement 15

3.4. La coopération au développement mise en œuvre par la Finlande 17

4. Les principes maîtres pilotant la mise en œuvre de la politique de développement 21

4.1. La cohérence 21

4.2. La complémentarité 23

4.3. Les impacts 23

5. L'architecture de la coopération au développement 24

5.1. La coopération multilatérale 25

5.2. L'Union européenne 27

5.3. La coopération bilatérale 28

5.4. Les partenaires de la coopération bilatérale 31

5.5. Les organisations non-gouvernementales ou ONG 34

5.6. L'aide humanitaire 34

6. L'administration et les ressources 35

6.1. Le développement 35

6.2. Le savoir-faire et les atouts 36

6.3. La communication et l'éducation dans le domaine du développement 36

6.4. Le financement et autres ressources 36

7. La mise en œuvre, le suivi et les évaluations 37

Le programme politique de développement de 2007

Vers une politique équitable et durable pour l'humanité

La Résolution du Conseil des ministres de 2007

À l'aide de la politique de développement, nous devrions fomenter un développement global qui soit écologiquement durable. Égypte. Photographie: Mark Henley / Panos Pictures.

Les nouveaux enjeux en matière de politique de développement

1

La politique de développement s'articule autour de la politique finlandaise des Affaires Étrangères et de la Défense.

La politique de développement regroupe l'ensemble des efforts mondiaux en vue d'éradiquer la pauvreté grâce au développement durable en termes d'économie, de société et d'écologie. Cette mission est conduite par les Nations unies (l'ONU) à travers toutes ses organisations spéciales, ses organisations subordonnées et ses plans d'action. La politique de développement s'inscrit également dans le cadre des relations extérieures de l'UE à la programmation et au pilotage desquelles la Finlande en tant qu'état membre de l'UE contribue activement.

Dans le courant de ce millénaire, la politique de coopération s'est vue transformée pour devenir politique de développement global ce qui nous enjoint, dans la logique des choses, d'aboutir à une nouvelle approche ou vision pour réorienter notre action et accélérer le pas face aux échéances, même dans des secteurs politiques ayant un regain d'influence sur les points de situation des pays en développement. En vue de l'aboutissement de la politique de développement, la politique internationale de coopération au développement que mènent les pays industrialisés en concertation avec les pays en développement revêt une valeur pertinente, son axe portant sur la philosophie du partenariat dans les pôles multi- et bilatéral. Nous sommes donc dorénavant passés des aides au développement à une authentique cooperátion en faveur de l'appropriation par le pays bénéficiaire de son propre développement.

La politique de développement devra nous permettre d'aboutir à un développement durable en termes d'écologie lequel ne sera possible que si l'on préconise des modalités durables dans ce sens

Des exemples de la technologie qui exploite le renouvelable, et de ce fait, profite au monde en développement, voici les réchauds solaires. Népal. Photographie: Chris de Bode / Panos Pictures

et bien rodées de production et de consommation dans les pays industrialisés tout comme dans les pays en développement.

Les fonctions de planification, de programmation et de mise en œuvre de la politique finlandaise de développement sont confiées au Ministère des Affaires Étrangères de Finlande, en concertation avec d'autres ministères, des ONG, des entrepri-

ses et l'ensemble de la société civile finlandaise. La politique est pilotée par le programme politique de développement arrêté par le Conseil des ministres.

Le gouvernement finlandais mit au point le programme politique antérieur en 2004. Depuis, la coopération a dû et devra accélerer le pas face aux échéances de plus en plus tangibles.

La forte croissance économique enregistrée dans les pays en développement liée au processus de mondialisation a eu pour conséquence une demande fortement accrue d'énergie et de ressources naturelles ainsi qu'une flambée des prix des principales matières premières. Pour la première fois depuis des décennies, les prix des céréales de base ont grimpé, et ne cesseront de le faire d'après des prévisions, ce qui aura des ressorts économiques concrets sur les pays en développement et leurs populations les plus nécessiteuses qu'il s'agisse de producteurs ou bien de consommateurs.

D'autre part, la croissance économique de cette envergure est en passe de conduire au tarissement des ressources naturelles et à une exploitation écologiquement non durable, à la réduction de la biodiversité de la nature, au changement climatique et à la dégradation de l'habitat ce qui pénalisera les bases du processus de développement durable. Ce tarissement et cette déterioration à leur tour déclencheront également des conflits et compliqueront la résolution de ceux-ci.

Le programme gouvernemental fait état de cette évolution en mettant l'accent sur «les axes de l'intervention finlandaise en vue du développement portant sur les aspects climatiques et environnementaux, la prévention des crises et la consolidation des processus de paix».

Pour relever les challenges de plus en plus épineux dans le domaine de la politique de développement, l'on a dû avoir recours à une nouvelle dynamique pour desserrer des contraintes entourant ces enjeux, telle que la maîtrise du changement climatique et d'autres menaces environnementales, le procédé, dans ce cas, étant la coopération internationale d'une plus grande ampleur, dotée de nouveaux moyens de surveillance et de la technologie la plus avancée.

La croissance économique engendrée par la mondialisation conduira également aux réussites des objectifs de la politique de développement. La pauvreté diminuera notamment dans les pays ayant impulsé un développement économique favorable. D'autre part, dans nombre de pays, en particulier en Afrique subsaharienne, les efforts devront être renforcés. De surcroît, le mouvement migratoire se profilera tel un thème de développement international.

Les profondes retombées de la mondialisation sur la vie de toute l'humanité donnent lieu à une nécessité de surveillance et de pilotage de celle-ci grâce à la promotion du Système international de coopération et de conventions (Global Governance).

La Finlande a contribué au débat mené sur la maîtrise de la mondialisation dans le cadre dudit Processus de Helsinki et de son dialogue à l'intention des pays en développement et des pays industrialisés. Cette initiative sera poursuivie dans le but de promouvoir le développement durable et les processus de paix.

La maîtrise de la mondialisation consiste réellement dans le développement d'une politique globale - une politique pour l'humanité dont les bases sur le plan national et international se poseront sur le dialogue portant sur l'éthique axée tout particulièrement sur le rapport entre les droits et les responsabilités humains (Human Rights and Responsibilities).

Les états se devront également d'assumer des responsabilités et de respecter des engagements au regard de leurs citoyens, de l'environnement et d'autres états et ce n'est que par le respect de ceux-ci au niveau international que les bases de la sécurité et du développement communs sont posées.

Le développement de l'état démocratique et de droit ainsi que le renforcement des droits humains et de la société civile opérationnelle sont le conditionnement du développement durable sur le plan économique, écologique et social.

Les phases de la politique pour l'humanité: d'une sécurité collective vers le développement durable

2

Le développement durable est le conditionnement de l'éradication de la pauvreté. Vietnam.
Photographie: Jean-Léo Dugast / Panos Pictures

C'est la fin de la deuxième guerre mondiale avec la fondation de l'ONU, pièce maîtresse, qui marqua le début d'une véritable concertation et coopération entre les peuples. La Ligue des nations fondée après la première guerre mondiale fut un organisme peu significatif dont la principale mission s'articulait autour de la sécurité militaire.

Les états vainqueurs de la deuxième guerre mondiale fondèrent l'ONU avant toute chose en tant que système de sécurité collective, non sans être dotée, dès le départ, de quelques fonctions ayant trait au développement. Même à l'époque, la sécurité était perçue dans toute son ampleur: le développement est la condition d'une paix permanente. De surcroît, la Charte des Nations unies reflétait les idéaux communs de l'humanité.

Les Objectifs de Développement furent identifiés dans l'article 55 de la Charte des Nations unies conformément auquel les Nations unies devront déployer des initiatives en faveur de l'améliora-

L'exploitation consciencieuse et durable du renouvelable doit poser les bases de l'économie de toute nation. Népal. Photographie: Hannamari Rinne.

tion de la qualité de vie et ceci, par le biais de la création d'emplois, de l'évolution et des progrès économico-sociaux ainsi qu'en renforçant la résolution des problèmes économiques, sociaux, sanitaires et d'autres thèmes brûlants à l'échelle mondiale. À l'ONU incombe également la promotion de la coopération dans le domaine de la culture et de l'éducation ainsi que l'observance et la non-violation des droits de la personne et des libertés de base partout dans le monde.

En vue de concrétiser les Objectifs de Développement, l'ONU et ses états membres créèrent une myriade d'organisations spéciales, d'organisations subordonnées et élaborèrent de multiples plans d'action. En plus des efforts multilatéraux, les états membres démarrèrent la coopération par voie bilatérale.

Depuis les années 1960, dans le cadre de l'ONU, l'on a arrêté les objectifs quantitatifs pour la coopération internationale au développement en matière d'afflux totaux d'aides publiques au développement (% du PNB) ainsi que d'afflux d'aides publiques au développement destinés aux pays les moins avancés (Least Developed Countries, LDCs). Outre les montants d'aides allouées, la qualité et les résultats enregistrés revêtent une importance majeure. Le sommet qui se déroula à Monterrey en 2002 s'engagea à l'échelle mondiale vis-à-vis d'une augmentation des aides publiques allouées au développement ainsi que des démarches que les pays en développement devront mener en vue de mettre aux normes leurs conditions environnementales.

Les afflux d'aides publiques vont s'accroissant si bien que, dans le courant des années 2000, ils ont quasiment doublé. L'architecture du financement international de la coopération s'est vue changée du fait de la création de fonds spécifiques reliés à un thème unique, d'une coopération accrue entre donateurs ainsi que de l'exigence de plus en plus récurrente de résultats conséquents. La Chine et d'autres économies émergentes ainsi que des financeurs privés participent à l'heure actuelle au financement du développement.

Au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, (Organization for Economic Cooperation and Development, l'OCDE), les pays donateurs ont lancé des règles du jeu pour la coopération au développement et le type d'aides pouvant être intégrées aux aides officielles (Official Development Assistance, ODA).

Au fil des dernières années, un accent particulier a été mis sur l'interrelation du commerce et du développement. Les négociations menées par l'Organisation Mondiale du Commerce (World Trade Organization, WTO) lesquelles furent lancées à Doha en 2001 ont pour vocation d'identifier les besoins spécifiques des pays en développement, en particulier ceux des moins avancés, de mettre au point un système commercial par voie multilatérale piloté par des règles établies ainsi que de produire des impacts positifs en matière de développement suite à la libéralisation du commerce.

Des efforts ont été menés pendant ces dernières années en vue d'approfondir un axe sur l'interrelation de la sécurité, du développement et des droits de la personne. Le communiqué émis en 2005 par l'UE propose une approche holistique axée sur ces derniers.

Les problèmes environnementaux ne sont énoncés dans aucun des paragraphes de la Charte des Nations unies n'ayant pas fait l'objet d'une attention ni d'une sensibilisation collective au moment de la fondation de l'ONU. Or, graduellement, la forte industrialisation et l'urbanisation causaient de graves problèmes à l'environnement ce qui réveilla et mobilisa les décideurs pour qu'ils s'engagent à les combattre.

En 1972 à Stockholm se déroula le premier sommet sur l'environnement sous les auspices de l'ONU. Il aboutit au Programme des Nations unies pour l'environnement (United Nations Environment Programme, UNEP). Il y a un avant et un après du sommet de Stockholm: ce fut véritablement le premier pas vers la philosophie moderne autour du développement écologiquement durable.

Les Jalons les plus Significatifs dans la Promotion du Développement Durable depuis la Fin des Années 1980:

■ En 1987 fut publié le rapport intitulé «Notre futur commun» élaboré par la Commission de l'environnement et du développement (Commission de Brundtland). Il contempla le rapport environnement et développement. L'on procéda à définir comme étant écologiquement durable tout développement visant à subvenir aux besoins des générations actuelles sans précariser ceux des générations futures.

■ En 1992 se tint à Rio de Janeiro la conférence sur l'environnement et le développement (United Nations Conference on Environment and Development, UNCED) qui aboutit à un consensus sur le rapport interactif entre l'environnement et le développement. Le sommet approuva la déclaration sur le développement durable et son plan d'action (l'agenda 21). La mise aux normes du programme fut confiée à l'UNEP et, d'autre part, au comité du développement durable (Commission on Sustainable Development, CSD), dans le cadre du Conseil Économique et Social de l'ONU (ECOSOC). Les états s'engagèrent au regard du développement écologiquement durable, du respect de l'équité, de l'éradication de la pauvreté et du traitement spécifique des pays en développement. À Rio de Janeiro furent signées la Convention-cadre sur les changements climatiques (Ccnucc) (United Nations Framework Convention on Climate Change, UNFCCC) et la Convention sur la diversité biologique (United Nations Convention on Biological Diversity, UNCBD).

■ Conformément aux résolutions du sommet de Rio de Janeiro, l'on lança des négociations en faveur de la Convention sur la désertification qui entra en vigueur en 1996. Lors de la huitième conférence qui se déroula à Madrid entre les parties prenantes, une nouvelle stratégie, à l'horizon 2008-2012, fut lancée dans le but de rendre plus efficace la mise aux normes de la convention visant à ralentir l'appauvrissement du sol et la désertification, problème global, en particulier en Afrique.

■ Le sommet de Rio de Janeiro marqua également le début du processus forestier duquel émanèrent en 2001 les activités du Forum des Nations unies sur les forêts (United Nations Forum on Forests, UNFF). Courant printemps 2007, l'on conçut l'outil de coopération internationale, d'application pour toutes les forêts, non contraignant mais étroitement lié, sous le signe de la continuité, aux efforts menés et au partenariat correspondant (Collaborative Partnership on Forest, CPF9), à l'horizon 2008-2015.

■ En 1997 fut signé le protocole de Kyoto, partie intégrante de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, englobant notamment les engagements des pays industrialisés au regard des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau enregistré en 1990. Le protocole reconnaît le droit des pays en développement d'avoir une croissance économique en permettant une réduction d'émissions rentable grâce aux mécanismes dits «de flexibilité». Il veille au respect des engagements contenus dans la convention-cadre sur les changements climatiques pour ce qui est du financement des démarches sur le plan national en matière de climat dans les pays en développement et aussi pour ce qui est de l'élaboration de rapports, du transfert technologique ainsi que d'autres démarches climato-politiques. Le protocole entra en vigueur le 16 février 2005. Des discussions et des négotiations sont déjà menées pour l'après 2012, les objectifs ayant été affichés pour la période actuelle.

■ La convention sur la biodiversité vise à ralentir la réduction de la biodiversité de la nature de manière tangible pour l'avant 2010. Lors du sommet tenu à Johanesbourg sur le développement durable, l'UE s'engagea de la manière la plus stricte à mettre fin à la réduction de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire d'ici à 2010. Le respect de cet engagement s'évaluera dans des réunions entre les parties prenantes en accord avec la réglementation.

■ En 2000, lors du sommet mondial du millénaire tenu par l'ONU, la Déclaration du Millénaire fut approuvée, avec un axe particulier sur les Objectifs du Millénaire relatifs à l'éradication de la pauvreté et à l'amélioration de l'état de l'environnement (Millennium Development Goals, MDG).

■ En 2002 se déroula à Johanesbourg le sommet sur le développement durable sous les auspices de la CSD. L'on procéda à élaborer un plan d'action en faveur du développement durable. Il est axé en priorité sur l'éradication de la pauvreté, la modification des habitudes non durables en matière de consommation, le contrôle des substances chimiques ainsi que la protection et la préservation des ressources naturelles nécessaires au développement socio-économique.

■ En 2005, un sommet mondial confirma les engagements formulés à Johanesbourg. La conclusion au regard de laquelle le sommet s'engagea met l'accent sur l'importance de relier **trois paramètres de développement durable**, en étroite interrelation et s'appuyant les uns sur les autres - **le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. La réduction de la pauvreté, la modification des habitudes de production et de consommation non durables ainsi que la sauvegarde de la base de ressources naturelles nécessaire au développement socio-économique furent définies comme étant les objectifs transcendentaux et les conditions indispensables au développement durable.**

La matérialisation du processus de développement durable

3

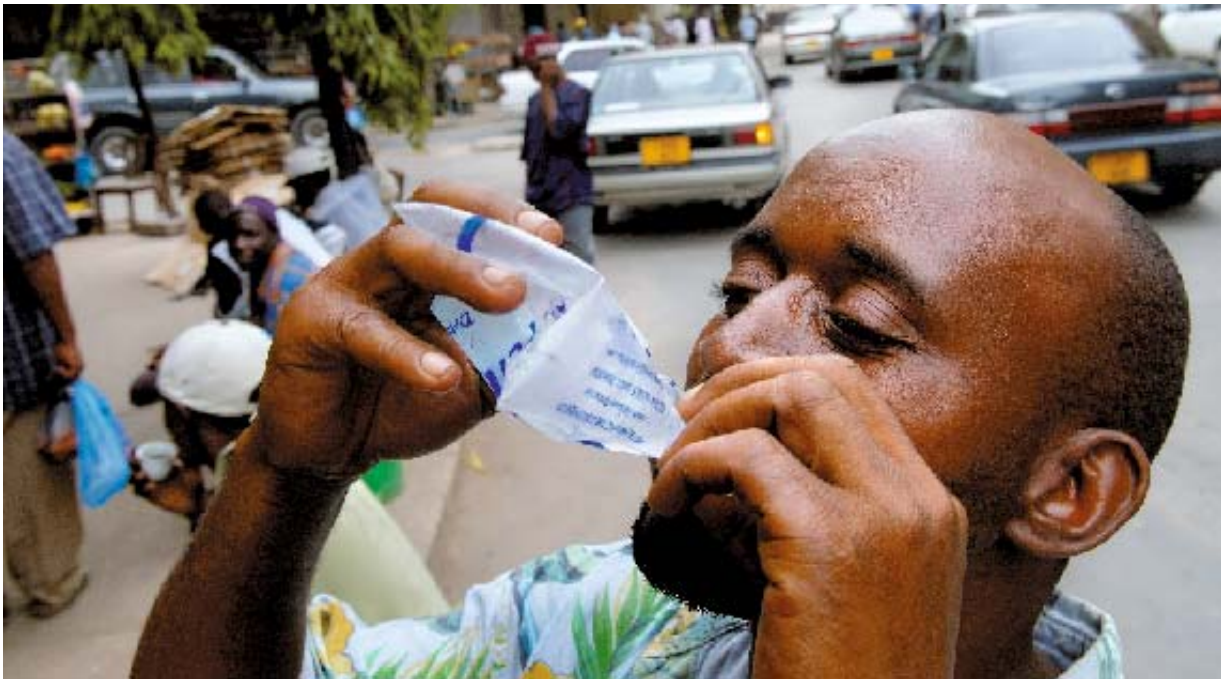

L'eau pure est vitale pour l'amélioration de la santé - non seulement en milieu rural mais aussi en milieu urbain. Tanzanie.
Photographie: Mark Henley / Panos Pictures

3.1. Les challenges sur le plan global

Les principes de développement durable devront être respectés dans le monde entier.

L'économie humaine doit s'aligner avec celle de la nature. Les habitudes en matière de production et de consommation des pays occidentaux ne peuvent être adoptées partout dans le monde étant donné que les ressources de la planète ne sont pas suffisantes. Que toutes les populations s'approprient des habitudes actuelles de consommation à l'image des ÉU ou de l'Europe occidentale fera déborder le vase en dépassant la capacité de tolérance de notre habitat. Bien que le développement technologique permette d'adapter l'économie humaine à la nature, il convient de modifier en profondeur les habitudes de production, de consommation et de style de vie en passe de se propager aux quatre coins du monde. En définitive, il s'agit des valeurs de la vie.

L'humanité devra avoir recours plus que jamais au renouvelable. Toutes les matières premières devront être exploitées parcimonieusement et

recyclées de manière efficace. L'environnement devra être protégé contre la pollution et le changement climatique. L'on devra également procéder à lutter contre la disparition et la réduction de la biodiversité de la nature.

L'adaptation de l'économie humaine à l'économie de la nature s'effectuera par le biais des conventions internationales sur la protection de l'environnement et leur surveillance au niveau de la politique nationale conformément à ces conventions. Aussi la convention sur le changement climatique et sa mise en œuvre sur le plan national conduira-t-elle à économiser des ressources énergétiques et naturelles et à profiter de plus en plus de sources d'énergie renouvelable. Les moyens économiques de contrôle et de surveillance joueront un rôle de premier plan pour que l'on aboutisse aux impacts convoités: impôts, subventions et émissions rentables ainsi que leur utilisation cohérente. Qui plus est, les êtres humains se devront d'apprendre à penser à la nature, tout en recherchant, à travers une prise de conscience, des procédés écologiquement durables.

Ayant été, jusqu'à présent, piloté par des aspirations prononcées à une forte croissance économique quantitative, le développement des pays industrialisés devra être axé, dans le futur, sur la quête d'une qualité de vie s'articulant autour d'un habitat sûr, propre et agréable ainsi que d'une alimentation saine, de la richesse spirituelle de la vie et de bonnes relations humaines. Pour y parvenir, il faudra créer des emplois pour tous ceux en mesure de travailler. La société ne deviendra plus équitable que grâce à l'éradication de la pauvreté et la suppression des différences du niveau de subsistance.

Les pays en développement disposent eux-mêmes du pouvoir et de la responsabilité de prendre en charge leur propre destin. La consolidation et la concertation de la politique de développement revient à l'appropriation par les pays bénéficiaires eux-mêmes de leur propre développement. Ils pourront apprendre des erreurs du passé commises par les pays industrialisés, sachant ainsi éviter leurs dérapages. Notre crédibilité en tant que donateurs est convaincante seulement si nous sommes capables de développer nos sociétés dans le sens des doctrines que nous proposons à nos pays partenaires.

L'objectif le plus important de la politique de développement consiste à éradiquer la pauvreté conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire affichés en 2000. Il convient de fomenter un partenariat mondial auquel participeront les secteurs public et privé dans les pays en développement ainsi que dans les pays industrialisés. L'éradication de la pauvreté ne sera possible que grâce à un développement des pays bénéficiaires qui soit **durable dans l'optique économique, sociale et écologique.**

3.2. La durabilité dans la mise en œuvre et la consolidation de la coopération au développement

Les trois dimensions de durabilité sont reliées les unes aux autres de manière inhérente. Il convient de fomenter un développement stable en faveur de l'éradication de la pauvreté et doté d'une base écologiquement durable. À cet effet, les conditions sociales devront être stables - conditions où règnent la paix et la sécurité, la bonne gouvernance démocratique, le respect des droits humains, un développement social et culturel aboutissant à la cohésion de la société et à l'action de lutte contre la corruption.

Les enseignements du passé ont démontré que la pauvreté peut être réduite de manière plus efficace grâce à un développement économique favorable. Le commerce international et l'intégration dans l'économie internationale se basant sur une réglementation à laquelle contribuent des réformes sur le plan national seront susceptibles d'accélérer la croissance économique des pays en développement. Les démarches en vue de desserrer des contraintes entourant l'éradication de la pauvreté devront se conjuguer avec celles ayant trait à la distribution de la richesse.

Les efforts en faveur du développement du système international de commerce devront être perfectionnés en fonction des besoins spécifiques des pays

Les téléphones portables et les télécommunications en soi engendrent une croissance économique en facilitant de maintes façons la vie des personnes.Tanzanie. Photographie: Mark Henley / Panos Pictures

en développement et notamment des pays les moins avancés. La durabilité écologique et sociale devra se traduire en un objectif réel visant à renforcer le lien entre le commerce et le développement.

L'importance pour les pays partenaires de pouvoir profiter des opportunités fournies par le commerce extérieur en vue de l'éradication de la pauvreté et de leur propre croissance économique s'accentue davantage. L'agriculture, la production industrielle ainsi que les services devront faire l'objet d'initiatives de développement. La croissance économique crée de nouveaux emplois. Parallèlement, il convient d'assurer l'observance des normes de base de la vie active et la création d'emplois décents et dignes.

L'économie de chaque pays partenaire repose sur l'exploitation durable de ses propres ressources naturelles. L'on pourra subvenir aux besoins des êtres humains grâce aux ressources renouvelables. La nature peut fournir presque tout ce qui est nécessaire à la subsistance quotidienne.

Le pilotage économique de chaque nation devra être axé sur les ressources naturelles renouvelables et les différents moyens en vue de leur préservation et de leur exploitation durable. Ces tâches, de pair avec la protection de la nature et des activités d'enrichissement, seront susceptibles d'employer un grand nombre de personnes de façon permanente et durable.

Le développement sera durable sur le plan socio-économique lorsqu'il favorisera notamment des populations et des régions pauvres. L'éradication de la pauvreté dote la société d'une cohésion tout en renforçant les bases de l'économie du fait d'intégrer tout le potentiel de la nation à la consolidation de son propre développement.

La politique régionale s'impose en tant que catalyseur du développement des pays partenaires. L'exploitation durable des ressources de toutes les régions et la prospérité des régions les plus pauvres revêtent une importance particulière dans l'optique de toute l'économie nationale. Les efforts en vue de développer les centres régionaux et le milieu rural permettront de freiner la dégradation des métropoles ainsi que de combattre les problèmes environnementaux causés par la croissance de celles-ci.

Les nouvelles technologies sont en mesure de desserrer des contraintes entourant la croissance économique des pays partenaires. Rien que les téléphones portables et les télécommunications sont susceptibles d'engendrer une croissance économique et de faciliter la vie des personnes. L'un des objectifs en matière de politique de développement vise à faire profiter le monde en développement de ces nouvelles technologies adaptées à ses conditions.

En vue de la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire de l'ONU, l'axe sur le changement climatique devra s'approfondir encore. Les pays les plus défavorisés et les petits états insulaires souffrent cruellement des retombées de ces altérations climatiques tout en ayant des disponibilités fragiles pour s'y adapter.

Desserrer les contraintes entourant la situation des femmes et des filles constitue l'un des thèmes transversaux de la politique finlandaise de développement. Népal. Photographie: Marja-Leena Kultanen

La technologie la plus avancée permet aussi aux peuples en développement de protéger leur habitat et de parer les effets nuisibles produits. Les pays en développement devront recevoir un soutien pour qu'ils s'intègrent à la politique climatique internationale et à l'autre coopération internationale, tout en s'engageant à protéger leur environnement. D'autre part, des efforts devront être déployés à leur intention dans le but de les aider à s'adapter aux altérations climatiques.

La première condition du développement durable est une bonne formation. Dans les pays en développement, l'accès au cycle complet d'enseignement primaire ainsi qu'aux études supérieures devra être garanti. La force des pays en développement réside

dans l'éducation dont les piliers sont le patrimoine culturel du pays partenaire lui-même et le respect des droits humains. Toutes les couches de la population devront pouvoir avoir accès à l'éducation et à la culture - voilà le but du programme mondial «De l'Éducation pour Tous», («Education for All»). Un accent particulier est mis dans ce contexte sur l'éducation des femmes et des fillettes.

Le renforcement du secteur de la Santé constitue encore un axe important. Seules les personnes jouissant d'une bonne santé sont capables de se développer, d'améliorer leur subsistance matérielle et de doter la société de conditions durables. Une approche spécifique devra être approfondie pour ce qui est des maladies infectieuses, de la santé génésique et des droits s'y référant, de la création de dispensaires pour mères et enfants ainsi que de la mise au point des services sanitaires et de santé publique. Ces démarches contribuent également à la politique démographique durable d'envergure dans nombre de pays et au niveau mondial aussi. Les barrières pénalisant l'accès à l'eau pure et à l'alimentation saine méritent une attention toute particulière pour l'amélioration de la santé.

Les flux migratoires font partie intégrante du développement. Ils devront être contemplés dans toutes leurs dimensions. L'immigration à l'intérieur des pays et entre les pays a des retombées sur le statu quo des pays en développement ainsi que celle provenant des pays en développement à destination des pays industrialisés. Le but à atteindre consiste à renforcer les effets positifs de ces flux tout en prévenant leurs effets négatifs.

Une société stable engendre le développement. En situation de crise, tout progrès est exclu. Nous nous devrons d'adopter une approche approfondie portant sur les sociétés tenaillées par des crises violentes et qui sont en voie de récupération des celles-ci. Les crises devront être prévenues à l'avance. Il convient d'en soutenir la résolution exhaustive et le retour aux conditions pacifiques et sûres. Le développement durable se fonde sur la promotion de la stabilité et de la sécurité, la consolidation de la démocratie et de l'état démocratique de droit, le renforcement des droits de l'homme, avec un axe tout particulier sur la condition féminine et le soutien de la société civile. L'une des missions en matière de politique de développement porte sur le renforcement de la sécurité au sens ample du terme.

La mission de la politique de développement vise la consolidation du pouvoir décisionnel et de la bonne gouvernance dans les pays en développement. La non-violation des droits de l'homme- authentique pilier de tout développement - devra s'imposer partout dans le monde et ce respect pose les bases essentielles de la politique finlandaise de développement.

Le développement des pays en développement sera durable dans l'optique économique, écologique et sociale lorsque ceux-ci

- s'appuyeront dans leur développement économique sur leurs propres ressources renouvelables en particulier
- interviendront avec cohérence en vue d'éradiquer la pauvreté
- aspireront à un haut niveau de connaissances et d'éducation à l'intention de toute la population
- s'occuperont de la santé de leurs populations
- appliqueront la technologie innovatrice bien adaptée aux conditions locales
- s'intégreront à l'économie internationale
- protégeront leur environnement
- maintiendront la sécurité externe et interne
- veilleront à la non-violation des droits humains
- promouvront l'égalité sociale
- mettront en œuvre la démocratie dans leur pouvoir décisionnel et
- respecteront les principes de bonne gouvernance et d'état de droit.

3.3. Les grands axes finlandais de développement

La Finlande participe activement au pouvoir décisionnel dans le domaine de la politique internationale de développement de l'ONU, aux établissements internationaux de financement de développement, aux Comités d'aide au dévelop-

pement (DAC) ainsi qu'à l'UE. De surcroît, notre pays est présent dans différents forums sur la politique de développement.

L'objectif premier de la politique de développement vise l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire identifiés en 2000.

Objectifs de Développement du Millénaire de l'ONU	
meta 1	Éradiquer l'extrême pauvreté et la famine
meta 2	Atteindre l'éducation primaire universelle
meta 3	Promouvoir l'égalité des sexes et habiliter les femmes
meta 4	Réduire la mortalité infantile
meta 5	Améliorer la santé maternelle
meta 6	Prévenir les maladies infectieuses
meta 7	Garantir la durabilité environnementale
meta 8	Créer un partenariat global en vue du développement

L'axe principal finlandais de développement repose sur l'observance des principes de développement durable dans toute intervention ayant des ressorts sur le développement et l'environnement.

Dans son action, la Finlande vise à intégrer tous les efforts déployés dans différents forums en vue de la promotion du développement écologiquement durable, de la préservation de la biodiversité de la nature, de la lutte contre le changement climatique et de l'appauvrissement du sol ainsi que de la désertification et finalement, de la protection de l'habitat, tout en prêtant une attention particulière à l'objectif de l'efficacité défini pour tout développement dans les pays industrialisés ainsi que les pays en développement.

La Finlande s'axe dans sa politique de développement par voie transversale sur les thèmes suivants:

- améliorer les droits et la condition des femmes et des fillettes; renforcer l'égalité des sexes et l'équité sociale
- promouvoir les droits et les possibilités de participation des groupes facilement marginalisés, notamment les enfants, les handicapés, les peuples indigènes et les minorités éthniques
- lutter contre le VIH / SIDA comme un problème de santé et un problème social.

La politique internationale de développement devra intensifier la coopération et coordination entre tous les donateurs, dans le but d'éviter tout chevauchement et de concrétiser la cohésion des interventions.

La politique finlandaise de développement se fonde sur la non-violation des droits humains et la promotion de ceux-ci. Elle vise à renforcer les conditions de développement et la démocratie en mettant en œuvre une politique active de droits humains dans le cadre de la politique des Affaires Étrangères, de la Défense et du Développement. Des efforts de promotion de ces droits sont menés au nom de la cohérence dans le domaine de la coopération par les pôles bi- et multilatéral ainsi qu'auprès de l'UE.

La Finlande met l'accent sur le concept de la sécurité au sens large intégrant la sécurité, le développement et les droits humains. L'on pourra renforcer la sécurité au sens ample du terme seulement grâce à une coopération internationale d'envergure et à des actions transversales opérationnelles sur le plan national.

La Finlande renforce la position de l'ONU dans sa qualité de protagoniste dans le cadre de la coopération internationale au développement. L'ONU vise à intégrer toutes les interventions en faveur de la promotion du développement durable. En tant que coopérants, nous soutenons la position forte de l'ONU par rapport à chaque pays et sur le plan mondial. Nous soutenons également les réformes internes de l'ONU pour que l'action de l'Organisation produise des impacts conséquents.

En 2005, l'UE approuva le communiqué «Le Consensus européen» élaboré conjointement sur la politique de développement de l'UE. Il fait état de l'objectif commun de l'UE visant à éradiquer la pauvreté et s'inscrivant dans le développement durable. L'UE est l'intervenant et l'actant de premier plan chargé de la politique internationale de développement et de la protection de l'environnement.

La Finlande encourage le renforcement du rôle global de l'UE et met en relief la thématique de développement touchant à la cohérence et à l'obtention de résultats. Elle est axée sur les impacts pour l'ensemble des thèmes que la politique de développement englobe conformément aux principes adoptés conjointement au sein de l'UE qui est le principal financeur des aides au développement ainsi que le partenaire majeur du monde en développement.

En matière de politique internationale climatique et environnementale, l'UE a toujours été le précurseur parmi les pays industrialisés. Les initiatives finlandaises visent à concrétiser l'intégration de la philosophie du développement écologiquement durable à toutes les activités internes et externes de l'Union européenne.

3.4. La coopération au développement mise en œuvre par la Finlande

La Finlande s'efforcera de mettre en œuvre dans sa propre intervention de coopération au développement les objectifs et les modalités adoptés conjointement à l'ONU et à l'UE.

L'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable constituent les principales finalités de la coopération finlandaise au développement suivant les Objectifs de Développement adoptés au sein de l'ONU.

La Finlande vise à promouvoir le développement durable des pôles économique, social et écologique. Nous mettons l'accent sur la prévalence des thèmes relatifs au climat et à l'environnement. La prévention de crises et le soutien apporté aux processus de paix dans le cadre de la matérialisation du développement durable font l'objet de nos initiatives également.

Le gouvernement finlandais s'engage au regard de l'évolution en matière d'allocation d'aides publiques au développement jusqu'à ce qu'elles atteignent l'objectif affiché de l'ordre de 0,7 pour cent du PIB. La Finlande s'est engagé à atteindre, à l'horizon 2010, l'objectif minimum de 0,51 pour cent, établi par le Conseil européen à l'intention des états membres fondateurs et celui de 0,7 pour cent à l'horizon 2015. En vue de résultats plus tangibles dans le domaine de la coopération au développement, la Finlande signa, avec 150 états et organisations multilatérales, la Déclaration de Paris et l'ensemble des buts et des indicateurs d'action qu'elle regroupe et qui piloteront la coopération de plus en plus étroite menée par les donateurs entre eux-mêmes et en concertation avec les pays partenaires.

La Finlande en tant que coopérant interviendra dans les domaines où l'expertise et le savoir-faire finlandais contribueront au renforcement des programmes de développement formulés à l'intention des pays partenaires.

L'arbre Jathropa Curcas qui pousse rapidement fournit la matière première du biodiesel. Kenya.
Photographie: Antti Erkkilä

Exemples sur la coopération au développement durable

L'axe finlandais dans le domaine de sa coopération au développement s'articule autour de la promotion des principes en faveur du développement durable lesquels permettront d'intensifier la lutte contre la pauvreté de manière permanente. Qui plus est, les actions menées en vue du renforcement de la durabilité écologique seront formulées en sorte qu'il soit possible d'éradiquer la pauvreté directement et indirectement ainsi que d'empêcher au préalable que la vie des personnes ne soit précarisée par la pauvreté.

Les exemples suivants démontrent comment l'action globale en vue de l'éradication de la pauvreté pourra se concrétiser dans la pratique.

1. L'environnement

Les pays industrialisés et les pays en développement s'engagent conjointement vis-à-vis, par exemple, de la prévention du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, de la prévention de la désertification et du contrôle des substances chimiques. Les pays dépourvus devront faire face à des challenges tangibles en termes de mise en œuvre et d'aboutissement à un véritable succès de ces conventions. Il leur convient de développer leur gestion environnementale, leurs systèmes d'émission de rapports et leurs systèmes de surveillance. Les objectifs contenus dans les différentes conventions sur l'environnement concernent différents domaines et le soutien en faveur du respect de ces engagements des pays en développement sera également rattaché à la mise aux normes des Objectifs de Développement du Millénaire. La matérialisation des consensus émanant des conventions sur les résidus et les substances chimiques contribuent fréquemment à la concrétisation des objectifs en matière de santé et d'assainissement, de même que la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique permet d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'effet de serre.

Le soutien apporté aux pays en développement lors de la mise en œuvre des conventions environnementales internationales se traduit en un investissement à long terme et ce, non seulement dans l'optique de la mise au point de la politique nationale de développement durable des pays en développement mais aussi dans celle du

respect des engagements environnementaux internationaux. Côté concrétisation, il convient d'intégrer les objectifs énoncés dans les conventions aux programmes d'éradication de la pauvreté et à d'autres plans de développement des pays partenaires. Les contenus de la coopération se définiront par le biais d'un alignement avec les pays partenaires, leur axe particulier portant sur l'appropriation de son propre développement par le pays partenaire lui-même ainsi que la cohérence.

Les programmes et les initiatives environnementales peuvent avoir trait, par exemple, à l'exploitation durable des ressources renouvelables, aux modèles d'urbanisation, aux habitudes durables de production et de consommation, à l'utilisation industrielle de la technologie pure, aux services de résidus, à la création de services de gestion environnementale et à l'évaluation de la qualité de l'environnement. Grâce à ceux-là, l'on contribuera à l'amélioration de la qualité de l'habitat, de la santé au travail et de la subsistance.

Le principal moyen de produire un impact écologique consiste à intégrer l'optique environnementale à la coopération au développement que ce soit au niveau du programme ou à celui de l'initiative. Le but devra se concrétiser en une réduction tout au long du cycle de vie des effets environnementaux négatifs. L'objectif à long terme devra se concrétiser en une coopération au développement fondée sur la neutralité en matière de puits de carbone.

2. L'énergie

L'économie énergétique se trouve en position clé pour ce qui est de la prévention du changement climatique. La Finlande s'efforcera de mettre au point des programmes et des interventions en faveur d'économiser de l'énergie, d'augmenter l'efficacité énergétique et de produire de l'énergie renouvelable, en se centrant en particulier sur les pays et les zones pauvres. La population locale aura accès à des emplois et à une meilleure qualité de vie dans le cadre de la production d'énergie renouvelable, notamment de la production de bioénergie, d'énergie solaire et d'énergie éolienne. Les initiatives portant sur la bioénergie pourront être reliées à la fomentation de l'économie forestière durable dans le cadre de laquelle l'on pourra utiliser à des fins de production d'énergie les arbres abattus dans les forêts. La production locale d'énergie renouvelable et son intégration au développment de l'économie forestière contribuera au développement économique durable.

3. Les forêts

L'économie forestière joue un rôle décisif dans la prévention du changement climatique. Nous aurons besoin de forêts en état naturel partout dans le monde afin de préserver les puits de carbone structurels. Le piégeage ou captage du carbone sur le plan climato-politique pourra être mené à bien si l'on prend soin de manière durable des forêts destinées à des fins économiques.

Les forêts couvrent 30 pour cent de la superficie terrestre. Nous devrons en préserver une partie suffisante en vue de la sauvegarde de la biodiversité de la nature. Le reste pourra être exploité en vue du développement de l'économie forestière.

La sylviculture basée sur la durabilité produit des forêts poussant plus rapidement et capturant plus de carbone que celles de l'écosystème naturel. Les arbres des forêts de production peuvent être destinés à la construction et fournir la matière première à l'industrie mécanique permettant ainsi de retirer du carbone du cycle. Les efforts de développement déployés par l'économie forestière ciblent directement l'éradication de la pauvreté et la concrétisation du développement économique durable réduisant indirectement la pauvreté. La Finlande axe le développement de l'économie forestière sur l'économie des champs (agroforestry) - un moyen de conjuguer l'éradication de la pauvreté avec la préservation de la biodiversité de la nature.

L'économie forestière et énergétique ont trait à la durabilité sociale également. Le développement de ces domaines est conditionné par la stabilité de la société, une distribution bien ordonnée des propriétés foncières et une législation fonctionnelle. D'autre part, la croissance économique et l'éradication de la pauvreté aboutissent à un développement social favorable.

4. L'agriculture

L'agriculture est centrée sur l'exploitation soignée des ressources naturelles renouvelables. L'agriculture et l'élevage du bétail produisent de l'alimentation, des fibres et du cuir pour la confection de vêtements, des matières premières pour médicaments et de l'énergie. La fomentation de la production alimentaire proprement dite et celle de toute la chaîne alimentaire réduit les pénuries alimentaires et pallie les effets nocifs sur la santé provoqués par la malnutrition. Dans nombre de pays, des revenus supplémentaires sont assurés, non seulement par l'économie forestière, la pêche, la chasse et la cueillette des produits écologiques mais aussi par des services de tourisme rural.

Les activités d'enrichissement basées sur l'agriculture emploient des personnes tout en diversifiant les moyens de subsistance du milieu rural - si elles grouillent d'activités, la stabilité sociale se verra consolidée partout dans le monde.

Les principes d'écologie durable devront prévaloir dans les actions de développement de l'agriculture. À cet effet, tout un éventail diversifié d'initiatives et de programmes de développement du milieu rural et de leurs moyens de subsistance devront être mis en place, avec un axe particulier sur le développement de la formation, des services logistiques, sanitaires et autres.

5. L'eau

Dans nombre de pays en développement, les contraintes pénalisant l'accès à l'eau propre et le traitement adéquat des eaux résiduelles conditionnent totalement l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la santé publique. Les disputes en matière d'appropriation des faibles disponibilités en eau déclenchent dans ces pays

des conflits internes et externes. Par la mise en œuvre des initiatives portant sur l'eau, l'on pourra réduire la pauvreté, promouvoir le développement économique, protéger l'environnement et prévenir des conflits.

6. La politique régionale

Le monde en développement doit faire face à de multiples problèmes graves dans les domaines économique, écologique et social causés par l'exode rural, et d'autre part, par la concentration massive de populations dans des métropoles et leurs bidonvilles. La désertification du milieu rural entraîne la non-exploitation de ses ressources naturelles. Les immenses problèmes environnementaux et résiduels dans ces métropoles se multiplient du fait que l'eau et l'alimentation qu'elles consomment doivent être ramenées de loin. Dans les bidonvilles des métropoles règne une pauvreté désolatrice, absolue et les problèmes sociaux s'aggravent sans discontinuer.

La politique régionale traditionnellement mise en œuvre dans les Pays nordiques et la politique de cohésion de l'UE proposent un exemple sur la façon dont on peut et veut agir sur le développement régional. Le développement du milieu rural renforce les efforts pour éradiquer la pauvreté et exploiter plus consciencieusement les ressources naturelles renouvelables ainsi que pour aider les personnes à ne pas précariser leurs vies dans les bidonvilles. Il importe non seulement d'engendrer une vitalité diversifiée dans les villages mais aussi, de manière concrète, de créer des centres régionaux en mesure de proposer des emplois à la population d'une région donnée.

La politique régionale met en place le développement durable dans tous ses pôles, visant à éradiquer et à prévenir la pauvreté du milieu rural et des métropoles grâce à une orientation de durabilité écologique reliée au développement et qui est susceptible de faire progresser la durabilité sociale aussi. Les programmes et les initiatives de politique régionale devront également être axés sur le développement de l'éducation et la santé publique. Le regain d'influence de l'administration régionale et locale constitue un but essentiel de la politique régionale.

7. Le commerce

Les entrepreneurs sont le pivot de la fomentation économique des pays en développement. La coopération au développement du commerce (Aid for Trade) pose les bases du développement, des prédispositions de productivité et des aptitudes pour faire du commerce. Le potentiel économique et la création d'emplois décents se matérialiseront une fois l'action du patronat consolidée et l'économie de marché rendue opérationnelle.

La coopération au développement a pour mission de renforcer la capacité des pays partenaires à s'engager dans des négociations commerciales tout en profitant du cadre existant des conventions. Il faudra au même titre mettre au point des initiatives et des programmes en vue de soutenir les partenaires dans leurs démarches pour introduire leurs produits dans les marchés d'exportation actuels et doter ces produits d'un degré élevé d'enrichissement.

8. La société de la connaissance

Tout développement fondé sur la connaissance, l'expertise et les innovations est qualifié de durable du point de vue économique, social et écologique. L'économie de la connaissance encourage principalement la production et le commerce de biens immatériels ce qui, à son tour, fomente la croissance économique sans dilapider les ressources naturelles et détériorer la nature. D'autre part, dans le domaine de l'économie de la connaissance pour ainsi dire, l'on conçoit actuellement des moyens et des procédés de production et d'action, d'application dans des secteurs économiques ayant un rapport d'exploitation avec ces ressources.

La technologie de l'information et de la communication seront décisives pour la promotion et le développement socio-économique du monde en développement. Elle permet d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer l'accès aux services et d'augmenter la productivité de l'économie. Une société de la connaissance plus performante et un accès sans contraintes à l'information conditionnent l'évolution de la démocratie et de la liberté d'expression.

La société de la connaissance et du savoir-faire ne se matérialise pas seulement du fait de l'exportation de cette technologie aux pays en développement mais aussi et surtout si l'on déploie des efforts en vue de mettre en place une stratégie propre des pays en développement eux-mêmes visant le développement d'une société du savoir-faire répondant aux besoins que ceux-ci ont.

Les principes maîtres pilotant la mise en œuvre de la politique de développement

4

Il incombe aux pays industrialisés, avant toute chose, de préconiser des habitudes durables en matière de production et de consommation. Photographie: Timo Jaakonaho / Lehtikuva

4.1. La cohérence

La politique de développement sera cohérente lorsque, par les orientations et les activités des différents secteurs politiques, l'on s'efforcera de concrétiser les objectifs en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Une politique de développement cohérente se devra de mener la mise aux normes et le respect des engagements contenus dans les conventions internationales en fonction du pouvoir décisionnel sur le plan national et de son action.

La politique de développement constitue un outil de la mise en œuvre holistique et cohérente du développement durable partout dans le monde. Les pays industrialisés devront s'engager avant tout à mettre au point des modalités et des habitudes durables en matière de production et de consommation.

Le gouvernement approfondira son approche quant aux impacts des différents secteurs de la politique de développement, toujours en vue de concrétiser les engagements de cette politique, et garanti-

ra une bonne mise en œuvre de ceux-ci grâce à tout son pouvoir décisionnel. Pour aboutir à une plus grande cohérence, nous évaluerons tous les impacts résultant de cette politique dans le cadre de tous les programmes et tous les rapports qui regroupent les lignes maîtresses de l'intervention finlandaise, le développement étant toujours le repère phare. Les centres de gravité dans la promotion de la cohérence seront le commerce et le développement, le milieu rural et le développement ainsi que le paradigme entre la pauvreté et l'environnement.

La finalité toute première de la coopération au développement se veut l'éradication systématique de la pauvreté et la concrétisation de la durabilité conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire. L'unique voie afin d'y parvenir est la matérialisation du développement durable sur le plan économique, social et écologique.

La Finlande déploiera des efforts en vue de promouvoir la cohérence des actions menées dans le cadre de l'ONU et d'autres organisations internationales, à l'UE et sur le plan national. L'UE se devra de mettre en œuvre les principes de développement durable dans ses actions externes et internes. La stratégie nationale adoptée en 2006 par le gouvernement finlandais vise le développement durable, avec un axe, pour ce qui est de sa mise en œuvre, sur la durabilité écologique.

La coopération finlandaise au développement s'articule autour des plans d'éradication de la pauvreté et de développment de ses pays partenaires eux-mêmes. Kenya. Photographie: Antti Erkkilä

4.2. La complémentarité

La politique finlandaise de développement est exercée par voie bilatérale, auprès de l'UE, par voie multilatérale et en concertation avec des ONG.

La Finlande soutient un système multilatéral fort tout en visant à consolider la dimension de développement de l'ONU et les impacts produits par des interventions multilatérales.

La Finlande s'engage en qualité d'état membre de l'UE au regard des lignes et des axes portant sur la politique de développement conjointement adoptés, tout en respectant les bons principes de procédure. Elle s'y engagera dans son action bilatérale ainsi que dans tous les domaines de l'UE à travers laquelle elle soutient les pays en développement, y compris les pays et les régions où notre pays ne mène aucune action par voie bilatérale.

Dans les pays partenaires de la Finlande, l'accent est mis sur l'ensemble de ces canaux. La Finlande façonne les activités de la Commission européenne et des organisations internationales, même au niveau du pays s'agissant d'un pays partenaire.

Les donateurs sont impliqués dans le processus en vue de mettre au point de nouvelles méthodes de financement de développement, dites méthodes innovatrices de financement. Le gouvernement met toujours l'accent sur l'importance de la coopération traditionnelle au développement, tout en participant en même temps activement au débat sur les nouveaux mécanismes de financement servant de complément pour la coopération publique au développement. Le financement ainsi obtenu devra être canalisé par les systèmes existants.

4.3. Les impacts

Les axes de la cooperátion au développement portent sur les impacts, l'attribution de tâches entre donateurs et l'appropriation par le pays partenaire lui-même de son propre développement. Le développement durable et les résultats des Objectifs de Développement du Millénaire se matérialiseront non seulement grâce au financement accru mais aussi et surtout à travers les impacts des actions menées à bien. La coopération finlandaise s'appuie sur les plans proprement dits de réduction de la pauvreté et de développément des pays partenaires eux-mêmes. Les contenus de la coopération au développement sont mis au point conjointement avec les partenaires.

La Finlande vise à renforcer les impacts du financement de développement par voie bi- et multilatérale et à exercer une action sur les programmes par pays formulés par des établissements internationaux de financement et des organisations de l'ONU et cela, en harmonie avec les axes établis en matière de politique de développement. Ayant en perspective des impacts conséquents, l'on procédera à parfaire la prévisibilité du financement de développement octroyé par la Finlande.

En étroite consultation avec les partenaires et les autres donateurs, la Finlande envisage d'étudier et de se centrer sur les domaines d'intervention où elle dispose d'un maximum d'expertise à proposer. Nous destinerons notre savoir-faire et nos expériences de haute technicité par l'entremise de nos initiatives de coopération au développement au service des programmes de développement des pays partenaires.

En vue d'une meilleure performance de la coopération finlandaise au développement, le gouvernement s'est engagé au regard de la Déclaration de Paris et sa formulation portant sur le pouvoir décisionnel au niveau national ainsi que la réglementation administrative. Il met également l'accent sur l'importance de concrétiser des résultats grâce au contrôle et à la surveillance de la politique, à la planification d'actions et à la programmation relative à chaque pays ainsi qu'à l'évaluation de l'action menée à bien. Les résultats dérivés de l'évaluation des réussites des objectifs dans la Déclaration de Paris contribueront à la planification et à la mise en œuvre des activités.

Le gouvernement garantit, grâce à une intervention de haute technicité, la prévisibilité de celle-ci et une allocation responsable des fonds des contribuables finlandais.

5 L'architecture de la coopération au développement

La Tanzanie est l'un des partenaires de longue date de la Finlande. Les ONG finlandaises s'engagent au regard d'une myriade de formes de coopération avec leurs interlocuteurs locaux. Photographie: Marja-Leena Kultanen

La Finlande exerce son action de coopérant par voie bilatérale, régionale, multilatérale ainsi que par l'intermédiaire de l'ONU et de l'UE. Notre pays fait partie de la communauté donatrice internationale la plus vaste et nous sommes en mesure de fournir des aides pratiquement au monde entier grâce au système multilatéral, à l'UE et aux ONG.

La Finlande donne son soutien à la programmation conjointe entre l'UE et la communauté donatrice la plus vaste. Nous aspirons à des ensembles de coopération cohérents et à des avantages en matière de synérgie nous permettant d'orienter les ressources de toute la communauté donatrice conformément à nos propres objectifs politiques

de développement. Lors de l'allocation du financement, les différents engagements finlandais seront tenus en compte, avec un axe particulier sur la décision adoptée par les états de l'UE d'affecter plus de la moitié de leur financement en croissance en faveur de l'Afrique. La part des aides finlandaises destinée aux pays les moins avancés (pays dits LDC) augmentera.

En faveur de meilleurs impacts, nous nous efforcerons de transformer nos interventions de coopération en des ensembles de plus d'envergure, tout en regroupant et en concentrant des actions menées, soit par pays et région, soit thématiquement.

5.1. La coopération multilatérale

Les moyens les plus importants dont dispose la coopération multilatérale finlandaise afin d'exercer sa fonction consistent à participer au contrôle et à la surveillance de la politique des organisations de coopération, au financement de programmes de développement et à la coopération thématique. Cette participation nous permet de renforcer la complémentarité entre les pôles bi- et multilatéral de la coopération ainsi que de doter la coopération multilatérale d'une valeur finlandaise augmentée.

La coopération entre le Ministère des Affaires Étrangères et la fonction publique s'intensifiera. A cet effet, l'on identifiera une approche globale en matière de coopération multilatérale à l'intention de toute la fonction publique et autres acteurs, dotée d'un axe particulier sur l'allocation du financement.

La coopération multilatérale se consacrera à la réforme de l'ONU, à la mise au point du système de conventions par voie multilatérale ainsi qu' à la participation à l'élaboration holistique de l'architecture de la coopération internationale. Se verront renforcés également l'interrelation et la continuité des différents facteurs rattachés à la sécurité au sens large, l'aide humanitaire et autres formes de coopération au développement. La Finlande soutient les processus de paix et la construction de la paix par les moyens de la politique de développement, en affectant des fonds par exemple au renforcement des interventions Rule of Law, l'état démocratique de droit de l'ONU ainsi que des activités de la Commission et du Fonds pour la construction de la paix.

Doter les secteurs humanitaires, de développement et environnemental de l'ONU d'une plus grande efficacité s'inscrit réellement dans le processus d'envergure en vue de la réforme de l'ONU. Le gou-

La Finlande fait partie de la communauté donatrice internationale et nos aides couvrent le monde entier grâce au système multilatéral et par l'intermédiaire de l'UE. Photographie: ECHO / Aadrian Sullivan

Dans nombre de pays en développement, l'accès à l'eau pure et l'assainissement des eaux résiduelles conditionnent essentiellement l'éradication de la pauvreté. La photo montre comment on couvre un égout ouvert hors d'usage au centre ville de Haiphong au Vietnam. Photographie: Jari Tenhunen

vernement défend le principe «Une seule ONU» d'après lequel un agent représente l'ONU dans les pays en développement. La Finlande soutient les efforts et les démarches en vue de l'harmonisation et l'uniformisation du système de l'ONU par exemple dans le cadre de l'ECOSOC(le Conseil Économique et Social), des évaluations politiques d'envergure portant sur une période de trois ans ainsi que des assemblées d'organisations opérationnelles, tout aussi bien au niveau des sièges que sur le terrain.

Actuellement, la Finlande consent la majeure partie du financement des organisations de l'ONU à quatre agents principaux: le Programme des Nations unies pour le développement (UNDP), l'UNICEF, le Fonds des Nations unies pour la population et le Programme alimentaire mondial (WFP). Le financement finlandais se fonde sur des engagements pluriannuels.

Dans le cadre du développement de la gestion environnementale de l'ONU, la Finlande dans sa mission met l'accent sur la consolidation de l'action menée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP), ayant en perspective la future fondation de l'Organisation pour l'environnement de l'ONU issue de l'UNEP.

La Finlande affecte un financement thématique par l'intermédiaire des organisations de l'ONU au renforcement économique, à l'expertise politico-commerciale et à la prévention des menaces mondiales pour la santé. Le financement se destine surtout aux programmes et aux initiatives en vue d'un développement écologiquement durable.

Le gouvernement fait ressortir le rôle important des établissements internationaux de financement auprès de l'UE et de l'ONU. La Finlande exerce une fonction dans lesdits établissements et met la dynamique, en plus du contrôle et de la surveillance politique, sur l'allocation de ce financement et d'autres ressources en accord avec ses centres de gravité. L'aide finlandaise, non-contraignante, est destinée en premier lieu aux crédits octroyés dits «doux», à l'Organisation internationale de développement (IDA) du groupe de la Banque Mondiale ainsi qu'à la Banque Africaine de Développement (AfDB). Nous envisageons également de poursuivre notre coopéra-

tion avec la Banque Asiatique de Développement (AsDB) et la Banque Latinoaméricaine de Développement (IADB).

Les centres de gravité de la coopération thématique finlandaise, en accord avec les établissements de financement, concernent l'environnement, les ressources naturelles, le climat ainsi que la bonne gouvernance et les droits humains. L'accent est également mis dans ce contexte sur l'appropriation de leur propre développement par les pays bénéficiaires eux-mêmes et la fomentation de la croissance économique soutenant les pauvres. Nous nous centrerons en particulier sur l'augmentation des possibilités des pays les plus défavorisés de se faire entendre dans le pouvoir décisionnel des établissements de financement.

Nous prolongerons notre soutien de la mise en œuvre efficace du programme en matière de traitement de la dette des pays en développement. Dans ce contexte s'imposent de plus en plus le principe de durabilité, l'action responsable lors de l'octroi de crédits et le renforcement de la capacité des pays en développement à gérer leur dette.

5.2. L'Union européenne

Les activités de l'UE dans le domaine de la politique de développement occupent le premier plan dans l'action finlandaise en matière de politique de développement. Plus de la moitié de tout le financement public mondial provient de l'UE. Elle est aussi le partenaire économique et commercial le plus important des pays en développement. A cela s'ajoute le protagonisme que l'UE conjointement avec les états membres a dans différentes organisations internationales telles que l'ONU, l'OCM et les établissements internationaux de financement. Par conséquent, l'UE se profile comme un acteur global fondamental. La Finlande s'activera pour consolider le rôle de l'UE dans des organisations et forums internationaux.

La coopération au développement constitue un domaine où la Communauté européenne et les états membres se partagent la compétence, la politique de développement intervenant en complément de la politique mise aux normes par les états membres. Le communiqué émis conjointement en 2005 par l'UE portant sur la politique de dévelop-

La santé publique s'inscrit dans l'ensemble de la coopération au développement avec le Nicaragua. Photographie: Outi Einola-Head

pement confirma l'engagement de toute l'Union au regard de l'éradication de la pauvreté et de la promotion du développement durable. La posture finlandaise s'est centrée par rapport à la mise en œuvre du communiqué sur le développement global. Au sein de l'Union, l'interrelation de la sécurité et du développement fera l'objet d'une attention toute particulière et la cohérence ainsi que les impacts communs des différents outils politiques feront l'objet d'efforts persévérants.

Nous participerons toujours activement à la mise au point d'approches et de lignes maîtresses pour une politique de développement dans le cadre des groupes de travail du Conseil. Les activités de celle-ci sont contrôlées et surveillées par les centres de gravité établis, avec une mise en relief des lignes de coopération au développement centrées sur le commerce, une approche holistique par rapport au développement et à la sécurité et le respect des principes de développement durable. Le but consiste en la matérialisation des engagements internationaux et de ceux de l'Union elle-même dans le cadre de la coopération exercée par l'UE.

Le suivi effectué dans le cadre de l'UE des engagements en matière de financement de développement sera placé au coeur de l'intervention finlandaise, parallèlement avec les thèmes reliés à la croissance, à l'allocation des aides au développement, au financement de développement affecté à l'Afrique ainsi qu'au financement affecté au commerce. Ne seront pas exclus non plus dans ce contexte nos efforts en vue de résultats plus performants de la coopération dans le domaine des engagements au regard de la répartition de missions et de la complémentarité. La promotion de la cohérence prévaudra en tant que centre de gravité de l'action finlandaise dans le cadre de l'UE - l'on aboutira à cette cohérence à l'aide de rapports élaborés conjointement au sein de l'UE et de l'identification des priorités en matière d'impacts par rapport aux secteurs de premier plan.

Au coeur de nos initiatives sont placés également le contrôle et la surveillance de la coopération au développement dans le cadre de l'UE et, en même temps, nous participons à des processus en cours dans les pays partenaires et au travail de comités. Nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre systématique des approches et lignes adoptées dans toutes les régions géographiques et ayant trait à tous les thèmes.

5.3. La coopération bilatérale

La Finlande poursuivra **la coopération par programmes** en particulier dans les domaines suivants: fôrets, eau, environnement, énergie, éducation, santé publique ainsi que secteurs régional et rural. Cette coopération par programmes est dotée d'un axe tout particulier sur le développement durable et tout effort déployé en vue du développement écologiquement durable. Nous sommes particulièrement penchés sur la concrétisation par le dialogue entre donateurs et partenaires du développe-

ment durable pour toute action que mèneront les partenaires eux-mêmes. La pratique finlandaise consiste à profiter des aides budgétaires intégrées à la coopération par programmes comme un instrument au service de pays que nous considérons adaptés à cet effet. La part des subventions budgétaires de la coopération finlandaise sera déterminée avec plus de précision dans les années à venir.

La condition et la conséquence de la coopération par programmes est le renforcement de l'administration publique des pays partenaires, la transparence et la haute qualité du contrôle et de la surveillance publique. La Finlande profitera lorsque la qualité de l'administration le permettra des systèmes administratifs propres des pays partenaires, tout en soutenant le renforcement de l'administration économique publique.

La coopération par projets, une forme importante de coopération, est tout indiquée pour les pays où les domaines d'action ne sont pas adaptés à la coopération par programmes. Nous sommes portés sur les efforts en vue de compléter, grâce à la coopération par projets, la coopération par programmes, tout en la dotant de thèmes centraux. La coopération par projets s'articule autour du savoir-faire et des réussites dont notre pays a fait les preuves. Les projets susceptibles d'être menés grâce à un financement conjoint entre plusieurs donateurs se retrouveront en position privilégiée et de ce fait, nous encouragerons les donateurs à mettre en place, entre eux, de nouvelles formes de coopération émanant de ce contexte. Nous ferons tout notre possible afin d'éviter d'éventuels chevauchements par rapport aux activités consolidées de l'administration régionale.

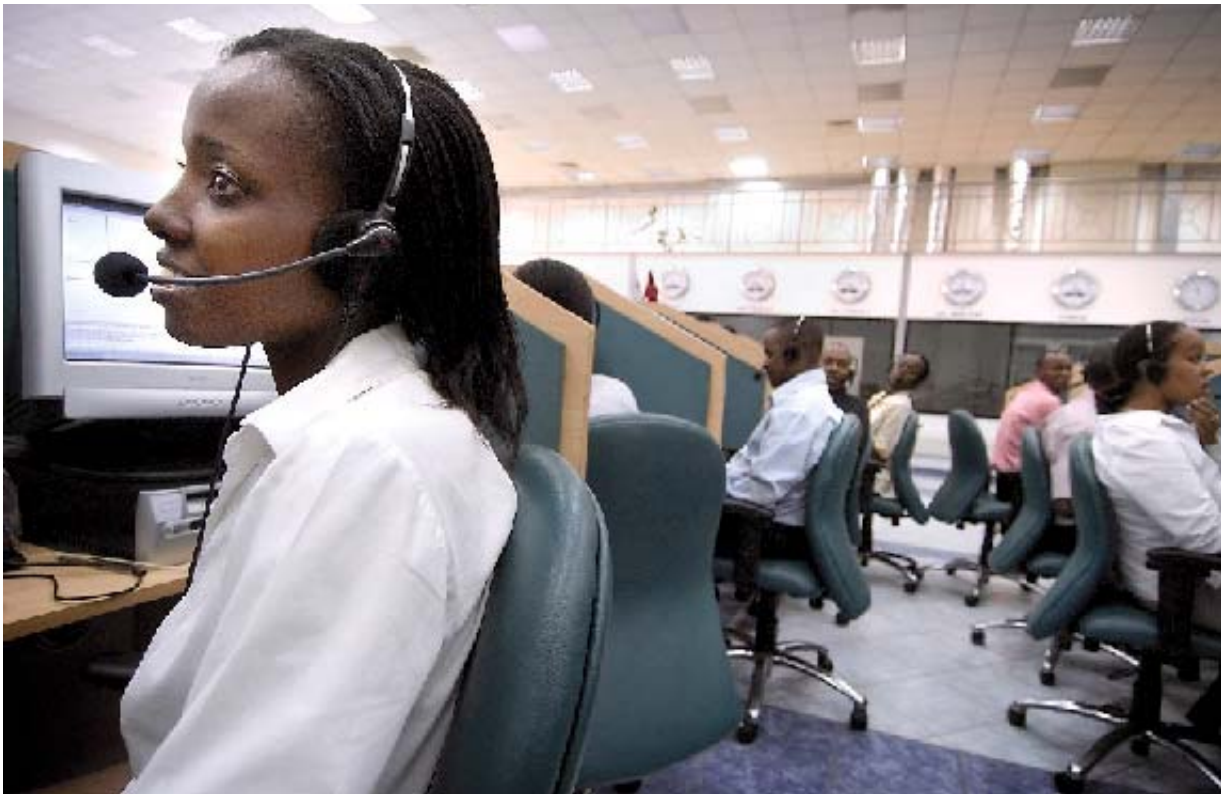

La Finlande s'axe sur la mise aux normes des lignes maîtresses de la cooperátion au développement en faveur du commerce. Kenya. Photographie: Sven Torfinn / Panos Pictures

La coopération thématique est menée, par exemple, en faveur de l'économie forestière durable. Kenya.
Photographie: Antti Erkkilä

L'allocation destinée à la coopération locale constitue un excellent instrument à l'intention de promoteurs que les représentations du Ministère des Affaires Étrangères de Finlande pourront soutenir. Les montants de cette subvention seront déterminés en fonction des besoins, des priorités et de la capacité de chaque représentation.

Le gouvernement mettra au point un nouvel outil en vue du financement de **la Coopération interinstitutionnelle**. L'objectif sera de renforcer la coopération entre universités et établissements de recherches.

Les initiatives **Finnfund** sont dotées d'un objectif de développement en particulier dans le domaine du développement de la capacité de productivité des pays en développement.

Le programme de partenariat commercial est en passe de consolider sa position en tant qu' instrument de coopération entre le tissu patronal finlandais et les entreprises des pays partenaires, le tissu patronal finlandais se consacrant de manière renforcée à la coopération au développement dans le domaine précis de son expertise.

La subvention d'intérêt est allouée en particulier en guise de soutien d'investissements dans le domaine de l'environnement et des infrastructures basées sur les programmes nationaux de développement. L'octroi de cette subvention ne devra causer aucune perturbation ou disfonctionnement sur les marchés locaux, ni affaiblir la compétitivité des agents des pays en développement. La réglementation et les évaluations portant sur la subvention d'intérêt seront formulées de manière à permettre aux initiatives de soutenir la coopération productive et la participation des pays partenaires à celles-là.

Le gouvernement mettra en place des disponibilités financières accrues permettant d'embaucher

plus d'**experts** pour des organisations internationales, ceux-ci ayant des parcours professionnels différents, tout en veillant à la continuité de l'œuvre par le biais de remplaçants lorsque les techniciens finlandais se seront acquittés de leurs mandats auprès de ces organisations. Cela représente aussi l'accumulation de l'expertise dans le domaine de la coopération finlandaise au développement.

Le gouvernement procédera à l'évaluation des besoins de créer de nouveaux instruments et outils adaptés aux pratiques reliées aux mutations. L'on se penchera sur: le développement du financement à risque dans le cas des investissements dans les pays en développement, les partenariats dans les pôles privé et public ainsi que les modèles de financement flexible dans des situations où une part des actions menées ne remplit pas les critères imposés à la coopération par l'OCDE.

5.4. Les partenaires de la coopération bilatérale

La coopération finlandaise au développement par voie bilatérale est mise en œuvre dans les pays où il est possible de promouvoir, avec efficacité, la concrétisation des objectifs de la politique de développement. Les facteurs suivants seront évalués lors de l'identification des conditions et des procédures pour la coopération:

- le besoin du pays partenaire en matière d'aides: la situation par rapport à la pauvreté et à l'environnement
- les actions menées par d'autres donateurs, le taux de financement au développement, les processus de programmation conjointe ainsi que le rôle des promoteurs multilatéraux et de l'UE
- la situation politique du pays et l'appropriation par le pays lui-même de son propre développement: les droits humains, les démarches menées par le pays en vue de la concrétisation des challenges de développement et la fomentation d'un climat favorisant le développement, le rôle de la société civile et les conditions d'opérationalisation
- la valeur augmentée engendrée par la Finlande et les conditions administratives des activités produisant des impacts
- le positionnement des priorités finlandaises en matière de politique de développement par rapport aux plans de développement

Les partenaires de longue date

La Finlande s'engage auprès de ces partenaires au regard d'une coopération ayant un caractère persévérant, dotée d'un axe spécifique sur la concrétisation des buts affichés en fonction des besoins des pays partenaires eux-mêmes, du pilotage national fort, des plans de développement et de la complémentarité par rapport aux aides octroyées par d'autres donateurs en vertu des priorités de ceux-ci.

Avec certains des partenaires de longue date, l'action finlandaise est placée au coeur de la coopération par programmes et du dialogue politique avec d'autres donateurs et le pays partenaire lui-même ainsi que de la coopération par délégation dont le conditionnement consiste en une présence forte. À ces pays la Finlande pourra octroyer des subventions budgétaires aussi. Pour des impacts d'envergure, la Finlande envisagera de s'investir du rôle de donateur principal dans ses domaines spécifiques d'intervention dans le cadre de la coopération par programmes.

Les partenaires de longue date de la Finlande sont l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, le Népal, le Nicaragua, la Zambie, la Tanzanie et le Vietnam.

Dans les pays partenaires de longue date, l'on procède à élaborer un plan de participation. Dans le cas des pays qui s'intègrent à la programmation conjointe, ce plan se fonde sur la mise en œuvre du protocole de programmation conjointe de la part de la Finlande. Dans le plan de participation, l'ensemble de la coopération finlandaise s'analysera uniformément.

Les partenaires victimes de crises violentes

Chez nombre de partenaires de la Finlande, une crise militaire est en cours ou l'on vit dans une

situation postérieure à une crise. Afin de soutenir ces pays, il est nécessaire de recourir à une approche globale et à un partenariat pour que la gestion militaire et civile de la crise, la coopération au développement et l'aide humanitaire soient coordonnées entre toutes les parties prenantes pour produire un meilleur impact conjoint. Les formes de coopération dans des sociétés tenaillées par des crises devront être décidées à la loupe.

Dans les pays sortant de situations de crise, l'intervention finlandaise vise en particulier une résolution de la crise en question et le retour à la stabilité dans le pays. La Finlande pourra destiner de l'aide humanitaire à ces pays également. Dans des zones et des pays en crise, l'on abordera une coopération étroite entre l'UE, les autres acteurs multilatéraux et d'autres donateurs bilatéraux.

Les pays et les zones qui bénéficient de cette coopération sont l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Soudan et les Territoires Palestiniens.

Les partenaires de la coopération intérimaire

Les pays s'intégrant à la coopération intérimaire sont des pays ayant besoin d'aides extraordinaires à cause d'une catastrophe naturelle ou d'un bouleversement d'ordre social. L'aide concerne une nécessité aigüe. Dans ces pays, il convient de procéder à une planification importante d'action afin d'éviter de provoquer une instabilité du fait de la variation des taux d'aides.

La coopération de caractère intérimaire est dotée d'un plan déterminant la durée de fonctionnement de la coopération, ses objectifs, les instruments auxiliaires et leur durée ainsi que la continuité de la coopération après la période de planification. La coopération intérimaire pourra être rattachée au point de départ de la coopération thématique ou au passage de la coopération programmatique à d'autres formes de coopération.

Des exemples relatifs aux catastrophes naturelles: le tsunami du Sud-Ouest asiatique ou le tremblement de terre du Pakistan et les aides destinées aux autres pays victimes de ceux-ci ou encore le soutien apporté à l'Afrique du Sud lors de sa transition à la démocratie.

La coopération régionale et la coopération thématique

La coopération thématique et la coopération régionale complètent les autres canalisations d'aides.

La coopération thématique a pour mission d'intervenir dans des secteurs importants dans l'optique finlandaise, tout en visant à promouvoir le développement durable. Exemples: la promotion de l'économie et de l'industrie forestières durables, la matérialisation de la coopération dans les pôles eau, environnement et climat, le développement de la société de la connaissance, le renforcement de la capacité commerciale et la fomentation de la stabilité sociale, la prévention de crises et le soutien des processus de paix. Éfficacité et impacts par l'entremise de notre coopération spécialisée dans des domaines précis d'intervention et d'expertise finlandaise - voilà ce que nous affichons comme objectifs que nous nous efforcerons de traduire en réussites.

La coopération thématique se réalise dans la plupart des cas à travers la coopération régionale dont le point de départ est la concentration sectorielle et les objectifs contribuant à l'intégration régionale. Cette coopération s'axe sur un contenu régional net au-delà des frontières.

Des plans pour chaque région sont élaborés dans le cadre de la coopération régionale dans le but d'évaluer des acteurs régionaux ainsi que des thèmes et des objectifs de cette coopération. Elle se met en place en concertation avec des organisations régionales et des promoteurs multilatéraux.

Les principales cibles sont: la région du fleuve Mekong, l'Amérique Centrale, les Hauts Plateaux des Andes, la partie sud de l'Afrique, la Corne de l'Afrique, l'Est des Balkans, le sud du Caucase, la région méditerranéenne et les aides aux pays signataires (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) des Conventions EPA (Economic Partnership

Nous devrons subvenir aux besoins des générations actuelles sans précariser ceux des générations futures. Pérou.
Photographie: Matti Nummelin

Agreement, Convention sur le Partenariat Économique). Des efforts sont déployés en vue de renforcer la coopération en Asie Centrale.

Les bouleversements d'ordre social chez les partenaires

Dans un premier temps, le gouvernement dresse un bilan exhaustif relatif aux pays partenaires, au rôle de la Finlande, à sa valeur augmentée auprès de la communauté donatrice ainsi qu'au besoin d'aides du partenaire et à celui de prolongation de la coopération. Par exemple, dans le cas spécifique du Vietnam, l'on devra déterminer si, dû à la forte croissance économique du pays, il serait bien fondé, au lieu de maintenir la longue tradition de la coopération au développement avec lui, de procéder à d'autres formes de coopération. Un partenaire ayant bénéficié d'une longue période de subventions dans la pratique pourra se transformer en vertu de cette évaluation en un partenaire de longue date. Elle fait le point également sur des possibilités de lancer une coopération avec de nouveaux partenaires.

Les changements chez les partenaires ne doivent pas survenir de manière brusque ou imprévisible. Le gouvernement se responsabilisera auprès du partenaire de longue date en vue de l'adoption

bien planifiée de nouvelles formes de coopération. Dans le cas où la Finlande réduirait la coopération intergouvernementale dans quelque pays, à ce moment-là l'on procéderait à élaborer une stratégie de transition sur une période de deux ou trois ans. La stratégie servira à doter la coopération d'un nouveau contenu, accompagnée d'une complémentarité avec d'autres donateurs dans les domaines d'intervention spécifiquement finlandaise. Dans le contexte des changements et des mutations, le gouvernement exercera la politique adoptée au sein de l'UE en 2007 sur les meilleures pratiques d'action.

Différents outils de la coopération finlandaise au développement pourront être susceptibles d'application, non seulement chez les partenaires mais aussi dans d'autres pays, notamment la coopération thématique, le soutien apporté aux ONG, la subvention affectée à la coopération locale, la subvention d'intérêt, le partenariat commercial.

5.5. Les organisations non-gouvernementales ou ONG

Le gouvernement met en place l'approche adoptée en 2006 portant sur les ONG qui sont les acteurs de premier plan pour l'ensemble de la politique finlandaise de développement. Leur action complète la coopération bilatérale publique, multilatérale et de l'UE. Leur valeur augmentée est due aux contacts directs qu'elles maintiennent avec la société de base et à leurs initiatives très valorisées en vue de renforcer la société civile dans le monde en développement.

Quant à leur coopération au développement, notre but est de renforcer les impacts produits par leurs initiatives et la capacité des organisations ainsi que de rehausser la qualité et les résultats de la coopération au développement par la formation.

Les ONG, si possible, se devront de renforcer la concrétisation des principes énoncés dans le programme gouvernemental et le programme politique de développement dans leurs propres programmes de coopération au développement, tout en promouvant l'interaction entre différentes ONG.

5.6. L'aide humanitaire

L'aide humanitaire fournie par la Finlande se fonde sur les 23 principes en matière de Bonne Aide Humanitaire (Good Humanitarian Donorship, GHD) et nous nous engageons, conjointement avec les pays de l'OCDE, au regard de ceux-là. L'axe particulier consiste en l'allocation du financement en fonction des besoins et de leur évaluation.

Les points de départ de l'aide humanitaire sont définis dans le Droit humanitaire, les conventions internationales sur les droits humains et le Droit internationale sur les réfugiés - tous des engagements finlandais. Les principes de l'humanitarisme, de l'équité, de l'impartialité et de l'indépendance pilotent l'octroi de l'aide. La Finlande s'efforce de promouvoir le respect de ces principes au sein de l'UE et au niveau mondial.

Pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire finlandaise, l'axe porte sur la coopération bilatérale, les organisations de l'ONU et les grandes ONG finlandaises canalisant principalement les aides. La Finlande soutient dans tous ses efforts le rôle de leader de l'ONU et la réforme de l'aide humanitaire. Le gouvernement met en place la ligne conçue et adoptée en 2007 sur l'aide humanitaire fondée sur les principes GHD.

Le changement climatique, l'urbanisation et la croissance démographique ont provoqué une vulnérabilisation de l'environnement en proie aux retombées des catastrophes naturelles. La Finlande fait ressortir l'importance d'évaluer les retombées environnementales de l'aide humanitaire et de considérer de manière holistique la perspective d'âge et de genre. Les besoins des femmes et des enfants font l'objet d'une attention toute particulière. La continuité de la sécurité au sens large, de l'aide humanitaire et le reste de la coopération au développement seront renforcés. Les efforts de déminage contribuent au développement et correspondent à la philosophie de la continuité.

L'administration et les ressources

6

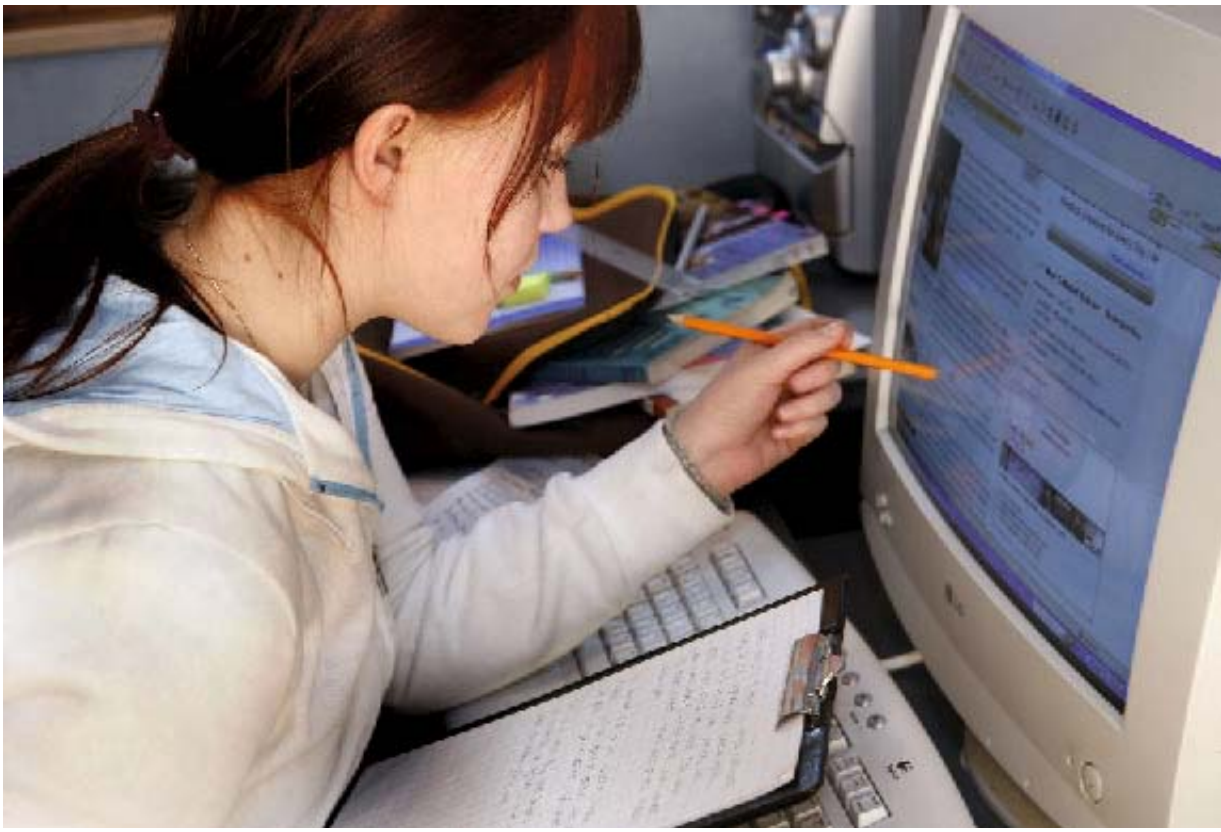

L'administration de coopération au développement accélère le pas face aux nouvelles échéances en matière de développement. Photographie: Marja Airio / Lehtikuva

6.1. Le développement

Les changements survenus dans le domaine de la coopération au développement dans les pays en développement représentent de nouveaux enjeux pour l'administration de la coopération au développement. Dans les actions donatrices, l'accent est mis de plus en plus sur le rôle des représentations et les interventions se concrétisent dans le cadre de la programmation conjointe. Le Ministère des Affaires Étrangères se centrera sur la répartition de missions entre représentations et ministères, tout en renforçant le pouvoir décisionnel et la responsabilisation des représentations dans le domaine de la coopération au développement.

Le Ministère des Affaires Étrangères se consacrera au développement de l'administration en vue de relever les challenges auxquels la politique de développement devra faire face. Cela implique une gestion d'ensembles, une connaissance de nouveaux promoteurs de politique de développement ainsi qu'une coopération administrative transversale d'envergure. Les axes des secteurs administratifs se profileront nets et la responsabilité en matière de politique de développement incombera au Ministère des Affaires Étrangères.

Les exigences quantitatives et qualitatives du programme gouvernemental pourront être satisfaites par le biais du renforcement de l'administration. L'allocation affectée par le gouvernement à cet effet des aides publiques au développement mobilisera un maximum de 5 pour cent du PIB dans l'optique de garantir la qualité des activités grâce à plus de personnel embauché le cas échéant. D'autre part, les besoins accrus en matière de recrutement pourront être minimisés grâce aux initiatives de développement découlant du programme de productivité de l'État, élaborées et menées par le Ministère.

Nous nous servons de plus en plus fréquemment de méthodes mises au point au sein d'organes d'action conjointe (l'ONU, l'OCDE, la Nordic+ et l'UE). Elles posent dans une grande mesure les bases des accords portant sur le financement conjoint et, de ce fait, font fonction de contrôle et de surveillance de nos actions aussi. Nous affichons le but de mener une action qualifiée de flexible en concertation avec les Pays nordiques et d'autres donateurs se partageant la même approche.

6.2. Le savoir-faire et les atouts

Le Ministère des Affaires Étrangères approfondira son savoir-faire dans le domaine de la politique de développement ainsi que du partage des connaissances et des expériences. Les méthodes de la politique de développement en mutation requièrent la création et la mise au point d'un savoir-faire et d'axes innovateurs ce qui, à son tour, demande une connaissance plus ample et approfondie que dans le passé sur les sociétés et l'administration publique des pays partenaires.

6.3. La communication et l'éducation dans le domaine du développement

La coopération nationale dans le domaine de la politique de développement se fonde, sur le plan national, sur une communication ouverte et une éducation de sensibilisation persistente en matière de thématique de développement. Elles se verront renforcées par l'élaboration d'un plan d'action à cet effet. S'inscrivant dans le cadre de la communication et de l'éducation de sensibilisation, les actes de divulgation et de communication d'envergure et pertinents portant sur la thématique de développement global se multiplieront dans les écoles ainsi qu'à l'intention d'autres groupes de référence et du reste de la société finlandaise. Ces actes se réaliseront grâce à une bonne coopération entre autorités, organisations et tissu patronal.

6.4. Le financement et autres ressources

La quantité d'habilitations devra permettre la mise en œuvre planifiée de la coopération au développement étant donné que la prévisibilité des activités s'affiche comme un objectif fondamental inclus dans la Déclaration de Paris. La réforme de l'architecture budgétaire vise une possibilité d'utiliser des fonds de manière débloquée et flexible. L'on devra subvenir aux besoins imprévus d'aide humanitaire sans causer des entraves au reste du financement. La flexibilité du financement se verra améliorée.

La Finlande soutient activement les initiatives menées par l'OCDE en vue de l'identification des aides conjointes officielles au développement (ODA) permettant, notamment et de manière transparente, l'allocation des subventions de coopération au développement à la résolution, en bonne et due forme, des problèmes mondiaux en termes de développement.

La mise en œuvre, le suivi et les évaluations

7

La Finlande, à l'égal de ses partenaires et des autres donateurs, est axée sur ses domaines de coopérant où elle dispose d'un maximum d'expériences et de savoir-faire. L'accent est mis, dans les efforts en faveur des programmes de développement des pays partenaires, sur les expériences et les atouts finlandais. Zambie. Photographie: Matti Nummelin.

Le programme politique de développement est mis en œuvre par les plans économique et d'action des départements et des représentations du Ministère des Affaires Étrangères et, par conséquent, n'est doté d'aucun programme de mise en œuvre séparé. Le Ministère procède à l'évaluation définitive du programme.

Grâce à un suivi continu des activités, l'on aboutit à la concrétisation des objectifs et des principes. Ce suivi permet une évaluation comparable sur le plan international des progrès enregistrés tout au long de leur mise en œuvre.

L'on procédera à élaborer des indicateurs pour le suivi.

L'évaluation et l'inspection interne produisent des données indépendantes en guise de soutien du pouvoir décisionnel pour ce qui est des résultats obtenus, de la qualité de ceux-ci ainsi que de la gestion et de l'exploitation adéquates et efficaces des fonds affectés à des fins spécifiques. Les activités s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité d'envergure en termes de comptabilité dans le domaine de la politique de développement. Pendant le mandat du gouvernement, les évaluations porteront sur les processus de transition, les thèmes transversaux, les activités de coopération exercées par les ONG, la coopération régionale, l'agriculture et le développement du milieu rural ainsi que la perspective sécurité et développement. La Finlande participe aux activités internationales d'évaluation en vue de l'identification de risques et, respectivement, de leur maîtrise ainsi que de l'inspection des actions menées.

Le comité politique de développement qui représente les différentes divisions de la société finlandaise est à l'origine d'efforts importants en vue du suivi du programme politique de développement.

Le Parlement de Finlande joue le rôle le plus significatif en matière de suivi. Le Ministère des Affaires Étrangères rédige à son intention un rapport annuel sur la politique de développement et la coopération au développement exercées par la Finlande, avec une mise au point des actions concrétisées et des objectifs à concrétiser dans le futur. Lors de l'acte de présentation de ce rapport, le Parlement procède à engager un débat dans le but d'identifier les futurs axes de l'action finlandaise. Appliquant la cohérence, tous les ministères impliqués dans la politique de développement participent à l'élaboration du rapport. Le Parlement reçoit également un compte-rendu rédigé par le comité. La politique de développement fait l'objet d'analyses dans le cadre du budget annuel de l'État.

La photographie de la couverture:
Une étudiante zambienne de sciences naturelles apprend tout sur l'électricité.
Photographie: Giacomo Pirozzi / Panos Pictures
Maquette: Innocorp Oy
Impression: Erweko Painotuote Oy, 2008

NORDIC ENVIRONMENTAL LABEL
Printed matter
441 032

Communication de la Politique de développement

Siège social: Kanavakatu 4 a, FI-00160 Helsinki, Finlande
Boîte postale: B.P. 176, FI-00161 Helsinki, Finlande
Téléphone: +358 9 1605 6370
Télécopie: +358 9 1605 6375
Standard téléphonique: +358 9 16005
Courriel: keoinfo@formin.fi
Site internet: http://formin.finland.fi

FORMIN.FINLAND.FI

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE FINLANDE